

4.5.3.12 Sinbar WDG (terbacile)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 17-12-2019

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 5
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 51
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 121
- Mauvaises herbes :
 - **Suppression** de certaines **graminées** et **mauvaises herbes à feuilles larges**, notamment le **pâturin**, la **petite oseille**, la **renoncule**, le **carex**, le **plantain**, la **renouée persicaire**, l'**épilobe** à feuilles étroites, l'**herbe à poux**, le **radis sauvage** et le **pissenlit d'automne**.
- Moment d'application :
 - En **végétation** : Appliquer au **printemps** avant l'émergence du bleuetier (en **pré-levée**);
 - En **récolte** : Appliquer à l'**automne**, après la gelée automnale, lorsque le bleuetier est en **dormance**.
- Taux d'application et dose :
 - Taux d'application : **Au moins 200 L/ha** d'eau;
 - Dose : **1,5 à 2,5 kg/ha**.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.3.12 Sinbar WDG (terbacile)

- Renseignements sur le produit :
 - **Herbicide de sol rémanent;**
 - **Suppression optimale** en appliquant le produit peu avant ou après la croissance des mauvaises herbes. Si la végétation est déjà dense, **supprimer la partie aérienne** des mauvaises herbes et pulvériser le produit sur le sol.

- Restrictions :
 - **Application terrestre** seulement;
 - **Une seule application** par saison;
 - **L'humidité est nécessaire pour activer** le produit chimique et l'on obtient les meilleurs résultats lorsqu'il pleut ou que la culture est irriguée dans **les deux semaines suivant l'application du produit;**
 - **Ne pas préparer un mélange** en cuve composé de **Sinbar et de Venture;**
 - Ne pas appliquer l'herbicide dans les **2 semaines** avant ou après une application de Venture, car la **culture pourrait être endommagée;**
 - Ne pas appliquer sur une culture éprouvée par des **conditions rigoureuses** (la sécheresse, un sol peu fertile ou saturé d'eau, les dommages d'insectes ou la maladie) aux risques d'endommager le bleuetier et de diminuer la qualité et le **rendement;**
 - Utiliser la bouillie **dans les 24 heures** suivant sa préparation, autrement le produit risque de se **dégrader;**
 - **L'agitation continue** est nécessaire lors de l'application;
 - Ne pas utiliser sur les sols renfermant moins de **1 % de matière organique;**
 - Ne pas appliquer lorsque de **fortes pluies** sont prévues;
 - Délai de réentrée : **12 heures;**
 - Délai avant récolte : **ND;**
 - **Zones tampons** : 1 m des fossés, 15 m des cours d'eau, 30 m des puits et 35 m des habitats terrestres.

- Entreposage :
 - Entrepoiser le produit dans le contenant d'origine dans un endroit sûr, sec, et bien aéré;
 - Entrepoiser à l'écart des engrais, des semences, des pesticides et de la nourriture humaine ou animale;
 - Ne pas utiliser ni entreposer le produit dans la maison ou près de celle-ci;
 - Garder le contenant fermé hermétiquement.

- Rinçage :
 - Immédiatement après l'application, vider l'équipement de pulvérisation;
 - Rincer le pulvérisateur à fond et rincer les tuyaux flexibles, la rampe et les buses à l'eau propre;
 - Dégager et enlever à la main tous les dépôts visibles;
 - Enlever et nettoyer les buses, les filtres et les tamis;
 - Rincer l'équipement tout entier à l'eau propre;
 - Nettoyer toute autre pièce servant à l'application.

- Équipements de protection :
 - Lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage du réservoir et autres manipulations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des lunettes protectrices.

RÉDACTION 2024

Laurence Bouchard, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

